

SEANCE DU 05 AVRIL 2016

- :: - :: - :: - :: - :: - :: - ::

L'An deux Mil seize, le 5 avril à 19 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué par M. Daniel **SINSON**, Maire, le 31 mars 2016, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de ce dernier.

Etaient présents : Mme **VARIN**, M. **GIBAUT**, Mme **CHUET**, M. **JOUBERT** adjoints, MM. **AUGIS**, Mmes **CATILLON**, Mme **ESCARTIN**, Mme **AZEVEDO**, M. **CALLES**, M. **CHUET**, Mme **LE TRAOUENZ**.

M. **PERSILLET** a donné procuration à Mme **LE TRAOUENZ**

Absents excusés : Mme **LEDUC**, M. **POIRIER**

Mme Francine **ESCARTIN** a été élu secrétaire de séance.

n° 20160405-01
APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU 16 FEVRIER 2016

L'assemblée, après avoir approuvé à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 16 février 2016 procède à la signature du registre des délibérations.

n° 20160405-02
APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2015
DE LA COMMUNE, DES SERVICES D'ADDUCTION D'EAU
POTABLE, DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF,
DES TRANSPORTS SCOLAIRES
ET DU LOTISSEMENT DU BERRY

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les tires définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés de l'état de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'aucune observation n'est à formuler,

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN.
13	0	0

N° 20160405-03A

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF
DE L'EXERCICE 2015 DE LA COMMUNE
BUDGET 260 – COMMUNAL MEUSNES**

Le Conseil Municipal, placé sous la présidence de Mme Annabelle VARIN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par M. Daniel SINSON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré et après avoir approuvé le compte de gestion dressé par M. BOMMELAER, Receveur, étant ici précisé que M. Daniel SINSON ayant exercé la gestion au cours de l'année 2015 en qualité de Maire n'était pas présent lors de l'examen de cet ordre du jour et qu'il n'a pas participé au vote,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi (en euros) :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit (1)	Excédents (1)	Déficit (1)	Excédents (1)	Déficit (1)	Excédents (1)
Compte administratif principal						
Résultats reportés		695 010.92	85 864.54	47 823.19	85 864.54	742 834.11
Opérations de l'exercice	863 392.61	995 821.51	175 885.60	426 417.76	1 039 278.21	1 422 239.27
<i>dont opérations d'ordre non budgétaires résultant de la liquidation de la Communauté de Communes Cher-Sologne</i>						
		197 246.97		47 823.19		245 070.16
Totaux	863 392.61	1 690 832.43	261 750.14	474 240.95	1 125 142.75	2 165 073.38
Résultats de clôture		827 439.82		212 490.81		1 039 930.63
Restes à réaliser						

Totaux cumulés	863 392.61	1 690 832.43	261 750.14	474 240.95	1 125 142.75	2 165 073.38
Résultats définitifs		827 439.82		212 490.81		1 039 930.63

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN.
12	0	0

N° 20160405-03B
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF
DE L'EXERCICE 2015 DU SERVICE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE
BUDGET 264 - SERVICE EAU

Le Conseil Municipal, placé sous la présidence de Mme Annabelle VARIN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par M. Daniel SINSON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré et après avoir approuvé le compte de gestion dressé par M. BOMMELAER, Receveur, étant ici précisé que M. Daniel SINSON ayant exercé la gestion au cours de l'année 2015 en qualité de Maire n'était pas présent lors de l'examen de cet ordre du jour et qu'il n'a pas participé au vote,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi (en euros) :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit (1)	Excédents (1)	Déficit (1)	Excédents (1)	Déficit (1)	Excédents (1)

Compte administratif principal

Résultats reportés		126 958.78		41 365.89		168 324.67
Opérations de l'exercice	82 736.48	97 273.39	45 934.81	88 614.93	128 671.29	185 888.32
Totaux	82 736.48	224 232.17	45 934.81	129 980.82	128 671.29	354 212.99
Résultats de clôture		141 495.69		84 046.01		225 541.70

<i>Restes à réaliser</i>			18 550.00		18 550.00	
Totaux cumulés	82 736.48	224 232.17	64 484.81	129 980.82	147 221.29	354 212.99
Résultats définitifs		141 495.69		65 496.01		206 991.70

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN.
12	0	0

N° 20160405-03C
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF
DE L'EXERCICE 2015 DU SERVICE DES TRANSPORTS SCOLAIRES
BUDGET 263 - TRANSPORTS

Le Conseil Municipal, placé sous la présidence de Mme Annabelle VARIN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par M. Daniel SINSON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré et après avoir approuvé le compte de gestion dressé par M. BOMMELAER, Receveur, étant ici précisé que M. Daniel SINSON ayant exercé la gestion au cours de l'année 2015 en qualité de Maire n'était pas présent lors de l'examen de cet ordre du jour et qu'il n'a pas participé au vote,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi (en euros) :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit (1)	Excédents (1)	Déficit (1)	Excédents (1)	Déficit (1)	Excédents (1)

Compte administratif principal

<i>Résultats reportés</i>		2 600.82		11 104.95		13 705.77
<i>Opérations de l'exercice</i>	31 794.02	29 197.00	10 663.69	12 677.60	42 457.71	41 874.60
Totaux	31 794.02	31 797.82	10 663.69	23 782.55	42 457.71	55 580.37

Résultats de clôture		3.80		13 118.86		13 122.66
Restes à réaliser			0.00	0.00	0.00	0.00
Totaux cumulés	31 794.02	31 797.82	10 663.69	23 782.55	42 457.71	55 580.37
Résultats définitifs		3.80		13 118.86		13 122.66

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN.
12	0	0

N° 20160405-03D

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF
DE L'EXERCICE 2014 DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
BUDGET 262 - SERVICE ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal, placé sous la présidence de Mme Annabelle VARIN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par M. Daniel SINSON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré et après avoir approuvé le compte de gestion dressé par M. BOMMELAER, Receveur, étant ici précisé que M. Daniel SINSON ayant exercé la gestion au cours de l'année 2015 en qualité de Maire n'était pas présent lors de l'examen de cet ordre du jour et qu'il n'a pas participé au vote,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi (en euros) :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit (1)	Excédents (1)	Déficit (1)	Excédents (1)	Déficit (1)	Excédents (1)

Compte administratif principal

Résultats reportés		2 483.15		7 666.52		7 666.52
Opérations de l'exercice	131 464.74	196 371.94	557 014.34	258 249.51	688 479.08	454 621.45
Totaux	133 947.89	196 371.94	557 014.34	265 916.03	690 962.23	462 287.97

Résultats de clôture		62 424.05	291 098.31		228 674.26	
Restes à réaliser				193 480.00		193 480.00
Totaux cumulés	133 947.89	196 371.94	557 014.34	459 396.03	690 962.23	655 767.97
Résultats définitifs		62 424.05	97 618.31		35 194.26	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN.
12	0	0

N° 20160405-03E
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF
DE L'EXERCICE 2015 DU LOTISSEMENT PIECE DE VILLECHER
BUDGET 265 – LOTISSEMENT DU BERRY

Le Conseil Municipal, placé sous la présidence de Mme Annabelle VARIN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par M. Daniel SINSON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré et après avoir approuvé le compte de gestion dressé par M. BOMMELAER, Receveur, étant ici précisé que M. Daniel SINSON ayant exercé la gestion au cours de l'année 2015 en qualité de Maire n'était pas présent lors de l'examen de cet ordre du jour et qu'il n'a pas participé au vote,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi (en euros) :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit (1)	Recettes ou Excédents (1)	Dépenses ou Déficit (1)	Recettes ou Excédents (1)	Dépenses ou Déficit (1)	Recettes ou Excédents (1)
Compte administratif principal						
Résultats reportés	8 939.53		49 076.98		58 016.51	
Opérations de l'exercice	37 467.00	17 733.00	300 000.00	28 527.00	337 467.00	46 260.00
Totaux	46 406.53	17 733.00	349 076.89	28 527.00	395 483.51	46 260.00

<i>Résultats de clôture</i>	28 673.53		320 549.98		349 223.51	
<i>Restes à réaliser</i>						
Totaux cumulés	46 406.53	17 733.00	349 076.98	28 527.00	395 483.51	46 260.00
Résultats définitifs	28 673.53		320 549.98		349 223.51	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN.
12	0	0

N° 20140405-04A
AFFECTATION DU RESULTAT
D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2015
DU BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015 au cours de la présente séance,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,

Considérant les éléments suivants :

MONTANTS EN EUROS

Pour mémoire

<i>Résultat de fonctionnement antérieur reporté</i>	497 763.95
<i>Résultat d'investissement antérieur reporté</i>	- 85 864.54

Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2015

Résultat de l'exercice	250 532.16
Résultats antérieurs	- 85 864.54
Opérations d'ordre non budgétaires résultant de la liquidation CCCS	47 823.19
Solde d'exécution cumulé	212 490.81

Restes à réaliser au 31 décembre 2015

Dépenses	0
Recettes	0
Solde des restes à réaliser	0

Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	212 490.81
Rappel du solde des restes à réaliser	0
Soit au total	212 490.81

Besoin de financement de l'investissement 0

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	132 428.90
Résultat antérieur	497 763.75
Opérations d'ordre non budgétaires résultant de la liquidation CCCS	197 246.97
Total à affecter	827 439.62

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit au compte 1068 sur BP)	0.00
2° Affectation complémentaire en réserves	0.00
3° Restes sur excédents de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002)	827 439.62

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN.
13	0	0

**AFFECTATION DU RESULTAT
D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2015
DU SERVICE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015 au cours de la présente séance,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,

Considérant les éléments suivants :

MONTANTS EN EUROS

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	126 958.78
Résultat d'investissement antérieur reporté	41 365.89

Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2015

Résultat de l'exercice	42 680.12
Résultats antérieurs	41 365.89
 Solde d'exécution cumulé	 84 046.01

Restes à réaliser au 31 décembre 2015

Dépenses	18 550.00
Recettes	0.00
 Solde des restes à réaliser	 - 18 550.00

Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	84 046.01
Rappel du solde des restes à réaliser	- 18 550.00
Solde	65 496.01

<i>Besoin de financement de l'investissement</i>	<i>0.00</i>
--	-------------

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	14 536.91
Résultat antérieur	126 958.78
 Total à affecter	 141 495.69

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit au compte 1068 sur BP)	0.00
2° Affectation complémentaire en réserves	0.00
3° Restes sur excédents de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002)	141 495.69

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN.
13	0	0

N° 20160405/04C
**AFFECTATION DU RESULTAT
D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2015
DU SERVICE DES TRANSPORTS SCOLAIRES**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015 au cours de la présente séance,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,

Considérant les éléments suivants :

MONTANTS EN EUROS

Pour mémoire

<i>Résultat de fonctionnement antérieur reporté</i>	2 600.82
<i>Résultat d'investissement antérieur reporté</i>	11 104.95

Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2015

<i>Résultat de l'exercice</i>	2 013.91
<i>Résultats antérieurs</i>	11 104.95
<i>Solde d'exécution cumulé</i>	13 118.86

Restes à réaliser au 31 décembre 2015

Dépenses	0.00
Recettes	0.00
Solde des restes à réaliser	0.00

Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	13 118.86
Rappel du solde des restes à réaliser	0.00
<i>Excédent de financement de l'investissement</i>	13 118.86

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	- 2 597.02
Résultat antérieur	2 600.82
Total à affecter	3.80

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit au compte 1068 sur BP)	0.00
2° Affectation complémentaire en réserves	0.00
3° Restes sur déficit de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002) – report obligatoire	3.80

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN.
13	0	0

**AFFECTATION DU RESULTAT
D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2015
DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015 au cours de la présente séance,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,
Considérant les éléments suivants :

MONTANTS EN EUROS

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	- 2 483.15
Résultat d'investissement antérieur reporté	7 666.52

Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2015

Résultat de l'exercice	- 298 764.83
Résultats antérieurs	7 666.52
 Solde d'exécution cumulé	 - 291 098.31

Restes à réaliser au 31 décembre 2015

Dépenses	0.00
Recettes	193 480.00
 Solde des restes à réaliser	 193 480.00

Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	- 291 098.31
Rappel du solde des restes à réaliser	193 480.00
Solde	- 97 618.31
 <i>Besoin de financement de l'investissement</i>	 <i>97 618.31</i>

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	64 907.20
Résultat antérieur	- 2 483.15
 Total à affecter	 62 424.05

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit au compte 1068 sur BP)	62 424.05
2° Affectation complémentaire en réserves	0.00
3° Restes sur déficit de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002)	---

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN.
13	0	0

N° 20160405/04E

**AFFECTATION DU RESULTAT
D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2015
DU LOTISSEMENT DU BERRY**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015 au cours de la présente séance,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,

Considérant les éléments suivants :

MONTANTS EN EUROS

Pour mémoire

<i>Résultat de fonctionnement antérieur reporté</i>	- 8 939.53
<i>Résultat d'investissement antérieur reporté</i>	- 49 076.98

Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2015

<i>Résultat de l'exercice</i>	- 271 473.00
<i>Résultats antérieurs</i>	- 49 076.98
<i>Solde d'exécution cumulé</i>	- 320 549.98

Restes à réaliser au 31 décembre 2015

<i>Dépenses</i>	0.00
<i>Recettes</i>	0.00
<i>Solde des restes à réaliser</i>	0.00

Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé - 320 549.98
Rappel du solde des restes à réaliser 0.00

Solde - 320 549.98

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice - 19 734.00
Résultat antérieur - - 8 939.53

Total à affecter - 28 673.53

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

1° Couverture du besoin de financement de l'investissement
(crédit au compte 1068 sur BP) 0.00

2° Affectation complémentaire en réserves 0.00

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN.
13	0	0

N° 20160405/05

**FISCALITE DIRECTE LOCALE :
VOTE DES TAUX D'IMPOSITION
APPLICABLES DANS LES ROLES DE 2016**

Le Conseil Municipal,
Sur proposition du Maire,
Considérant qu'il convient de maintenir les taux appliqués précédemment afin
d'assurer l'équilibre budgétaire de l'exercice,

VOTE LES TAUX SUIVANTS applicables dans les rôles de 2016 :

Taxe d'habitation	Taxe foncière sur les propriétés bâties	Taxe foncière sur les propriétés non bâties
17.60 %	31.57 %	60.82 %

N° 20160405-06A

**APPROBATION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2016
DE LA COMMUNE**

*Le Conseil Municipal,
Sur proposition du Maire,*

APPROUVE le budget du service pour l'exercice 2016, lequel peut se résumer ainsi :

DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT 1 030 395.00 €
DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT 1 749 435.00 €

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN.
12	1	0

N° 20160405-06B

**APPROBATION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2016
DU SERVICE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE**

*Le Conseil Municipal,
Sur proposition du Maire,*

APPROUVE le budget du service pour l'exercice 2016, lequel peut se résumer ainsi :

DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT 274 464.00 €
DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT 233 659.00 €

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN.
13	0	0

N° 20160405-06C

**APPROBATION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2016
DU SERVICE DES TRANSPORTS SCOLAIRES**

*Le Conseil Municipal,
Sur proposition du Maire,*

APPROUVE le budget du service pour l'exercice 2016, lequel peut se résumer ainsi :

DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT
DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT

25 797.00 €
34 879.00 €

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN.
13	0	0

N° 20160405-06D

**APPROBATION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2016
DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Le Conseil Municipal,
Sur proposition du Maire,

APPROUVE le budget du service pour l'exercice 2016, lequel peut se résumer ainsi :

DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT
DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT

482 833.00 €
202 960.00 €

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN.
13	0	0

N° 20160405-06E

**APPROBATION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2016
DU LOTISSEMENT DU BERRY**

Le Conseil Municipal,
Sur proposition du Maire,

APPROUVE le budget du service pour l'exercice 2016, lequel peut se résumer ainsi :

DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT
DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT

660 606.84 €
699 620.37 €

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN.
13	0	0

n° 20160405-07
SUBVENTIONS COMMUNALES
ANNEE 2016

Le Conseil Municipal,
 Sur proposition du Maire,

VOTE les subventions communales suivantes au titre de l'année 2016 :

SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES

Dénomination de l'association ou organisme	Pour mémoire Subvention 2015 en €	Subvention 2016
ADMR – Aide à Domicile & SSIAD	500.00	500.00
Association des conciliateurs de justice à Blois		100.00
Association Espoir Cycliste Selles – Saint-Aignan – Noyers	250.00	---
A.F.S.E.P. (Association Française des Sclérosés en Plaques) à Launaguët	60.00	60.00
Amicale Laïque – Section Danse Moderne -TONIC'S	850.00	900.00
Amicale Meusnoise	320.00	320.00
Association Jeunes Sapeurs Pompiers de Gièvres	200.00	200.00
Association La Vie de Château à Châteauvieux		100.00
AMCD (Association Meusnoise de Cours de Dentelle) Meusnes	150.00	150.00
Association de Parents d'Elèves de Meusnes	400.00	400.00
Amicale des Sapeurs Pompiers Meusnes- Couffy	320.00	320.00
Association Sportive collège Les Pressigny à Selles/Cher		100.00
BTP CFA de Loir & Cher	130.00	130.00
By Yann Blondel à Meusnes		100.00
Comité d'Organisation du Tour Cycliste de Loir & Cher	130.00	130.00
Comité des Fêtes de Meusnes	320.00	320.00
Comité Départemental de Loir et Cher de la Ligne Nationale contre le Cancer à Blois	200.00	200.00
Croix Rouge Française – Comité de Romorantin-Lanthenay	100.00	100.00
Ecole de Musique Selloise à Selles-sur-cher	200.00	250.00
F.C. MEUSNES à Meusnes	850.00	900.00
Foyer Laïque de Saint-Aignan	100.00	50.00
GENEAMEUSNES à MEUSNES	320.00	320.00
JALMALV (Jusqu'à la mort, accompagner la vie)	100.00	100.00
Le Souvenir Français – Comité de St-Aignan	320.00	320.00
OCCE 41 / Coopérative Scolaire de Meusnes	4 000.00	4 000.00
Savoirs et partage	200.00	100.00
Secours Catholique de Loir & Cher- Comité de Selles/Cher	150.00	150.00
Téléthon	100.00	100.00
Tous ensemble pour Christian		100.00
UNCAFN/ACPG – Section de Meusnes	500.00	500.00
UNRPA – Ensemble et Solidaires - Section de Meusnes	320.00	320.00
TOTAL EN EUROS	11 640.00	11 140.00

MM. AUGIS et GIBault n'ont pas pris part au vote de la subvention accordée à l'Amicale des Sapeurs Pompiers Meusnes-Couffy,

M. GIBault n'a pas pris part au vote de la subvention accordée au Comité des Fêtes de Meusnes,

Mme CATILLON n'a pas pris part au vote de la subvention accordée à GENEAMEUSNES,

Mme VARIN n'a pas pris part au vote de la subvention accordée à l'OCCE41/ Coopérative Scolaire de Meusnes,

M. JOUBERT, AUGIS, SINSON et Mme CATILLON n'ont pas pris part au vote de la subvention accordée à l'UNCAFN/ACPG – Section de Meusnes,

Mme ESCARTIN n'a pas pris part au vote de la subvention accordée à l'Amicale Laïque – Section Danse Moderne – TONIC'S.

n° 20160405-08
CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE
POUR TRAVAUX A LA SALLE POLYVALENTE

Les travaux de réhabilitation de la salle polyvalente et la création d'une salle d'activités périscolaires nécessitent de faire appel à un maître d'œuvre. M. le Maire expose que suite à l'étude énergétique réalisée par ENERGIO, ce partenaire nous a mis en relation avec SOLiHA Loir et Cher 26 Avenue de Verdun 41000 BLOIS associé à l'Agence d'Architecture BOUR-ESQUISSE 1 rue des Landiers 41350 SAINT GERVAIS-LA-FORÊT. Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 322 918.00 € HT, l'offre de rémunération est forfaitaire sur la base de 7,70% soit la somme de 24 864.68 € HT pour l'ensemble des prestations du permis de construire, du dossier d'appel d'offres et du suivi des travaux.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire,
Après échanges,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir les offres de SOLIHA Loir & Cher et l'Agence d'Architecture BOUR6ESQUISSE réunies dans un groupement conjoint pour un montant de rémunération de 24 864.68 € H.T.,

AUTORISE M. le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre dont le projet est annexé à la présente délibération.

L'assemblée autorise également M. le Maire à signer le dossier de demande de permis de construire.

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN.
13	0	0

n° 20160405-09
VENTE DE PARCELLES ISSUES DE LA PROPRIETE VIOUX
DANS LA HAMEAU DU « BOIS PONTOIS »

M. le Maire rappelle que suivant acte en date du 19 mars 2014, la commune a appréhendé les biens sans maître dépendant de la succession de M. René et Melle Renée VIOUX. Au nombre de ces biens figurent notamment les parcelles cadastrées section D n° 2184 et D 1894 dont les riverains se sont déclarés acquéreurs, partiellement ou en totalité.

La première parcelle D 2184 dont l'ensemble du bâti menaçant ruine a été démoli par les soins de la commune pourrait être traitée comme suit :

- Il serait détaché une bande d'environ 4,5 m X 35 m qui serait cédée après bornage à M. René-Jean MICHAUT riverain, lui donnant accès à sa propriété D 2185. M. le Maire propose de fixer le prix du terrain à 3 € du m² et de mettre les frais de bornage à la charge de l'acquéreur.
- Sur cette même parcelle, en parallèle au terrain cédé, il conviendra de matérialiser le droit de passage de M. Jacky PREYS d'une largeur de 4 m lui permettant d'accéder à sa propriété cadastrée D 2510.
- Le surplus resterait la propriété de la commune et serait paysagé.

La seconde parcelle cadastrée D 1894 serait divisée en diagonale dans le sens de la longueur et vendue aux riverains M. et Mme Franck CHUET et M. et Mme Francis BROSSIER. M. le Maire propose de fixer le prix du terrain à 1,5 € du m² et de répartir les frais de bornage à égalité entre les acquéreurs.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire,
Après échanges,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE, concernant la parcelle D 2184,

- 1) De détacher une portion de terrain de 4.5 mètres de largeur sur 35 mètres environ de profondeur, laquelle serait vendue à M. René-Jean MICHAUT, afin de lui permettre d'accéder à sa propriété,
- 2) De fixer le prix de vente du mètre carré de terrain à 3 euros,
- 3) De mettre les frais de bornage à la charge de l'acquéreur.

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN.
13	0	0

DECIDE, concernant la parcelle D 1894,

- 1) De diviser celle-ci en diagonale dans le sens de la longueur et de vendre chaque partie obtenue aux riverains, savoir M. et Mme BROSSIER pour la partie riveraine de la

parcelle D 2550 et M. et Mme CHUET Franck pour la partie riveraine de la parcelle D 2266,

- 2) De fixer le prix de vente du mètre carré de terrain à 1.50 euros,
- 3) De répartir les frais de bornage à égalité entre les acquéreurs.

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN.
11	0	1

AUTORISE M. le Maire à faire procéder aux divisions et bornages tels que précisés ci-dessus et signer tous documents résultant de cette décision, notamment les actes de vente.

Il est ici précisé que Mme CHUET, intéressée sur cet ordre du jour, a quitté la salle préalablement à la mise en examen de ce dossier et qu'elle n'a pas participé au vote.

n° 20160405-10
BAIL TERRAIN DE SPORTS

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'un bail de location a été conclu avec Mme KHIDER de LUSIGNY Marie-Charlotte pour les terrains de sport et de tennis. En sa qualité de bailleur, Mme KHIDER de LUSIGNY a été informée du projet de création d'un plateau multisports sur cet espace et son autorisation sollicitée. Dans sa réponse, favorable, Mme KHIDER de LUSIGNY conditionne son accord à la revalorisation du montant annuel du loyer en portant celui-ci à 1 200.00 euros.

M. le Maire rappelle que le bail conclu en février 2014 fixe le montant annuel du loyer à 780.00 €, indexé sur l'indice national des fermages blé. Puis il invite l'assemblée à délibérer.

Le Conseil Municipal,
Après échanges,
Et après en avoir délibéré,

ACCEPTE la revalorisation du montant annuel du loyer en portant son montant à 1 200.00 €,

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant avec le bailleur, étant ici précisé que les autres clauses du bail sont inchangées.

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN.
11	0	2

n° 20160405-11
JURY CRIMINEL 2017

Le Conseil Municipal,
Vu l'arrêté préfectoral du 15 mars 2016,

TIRE AU SORT

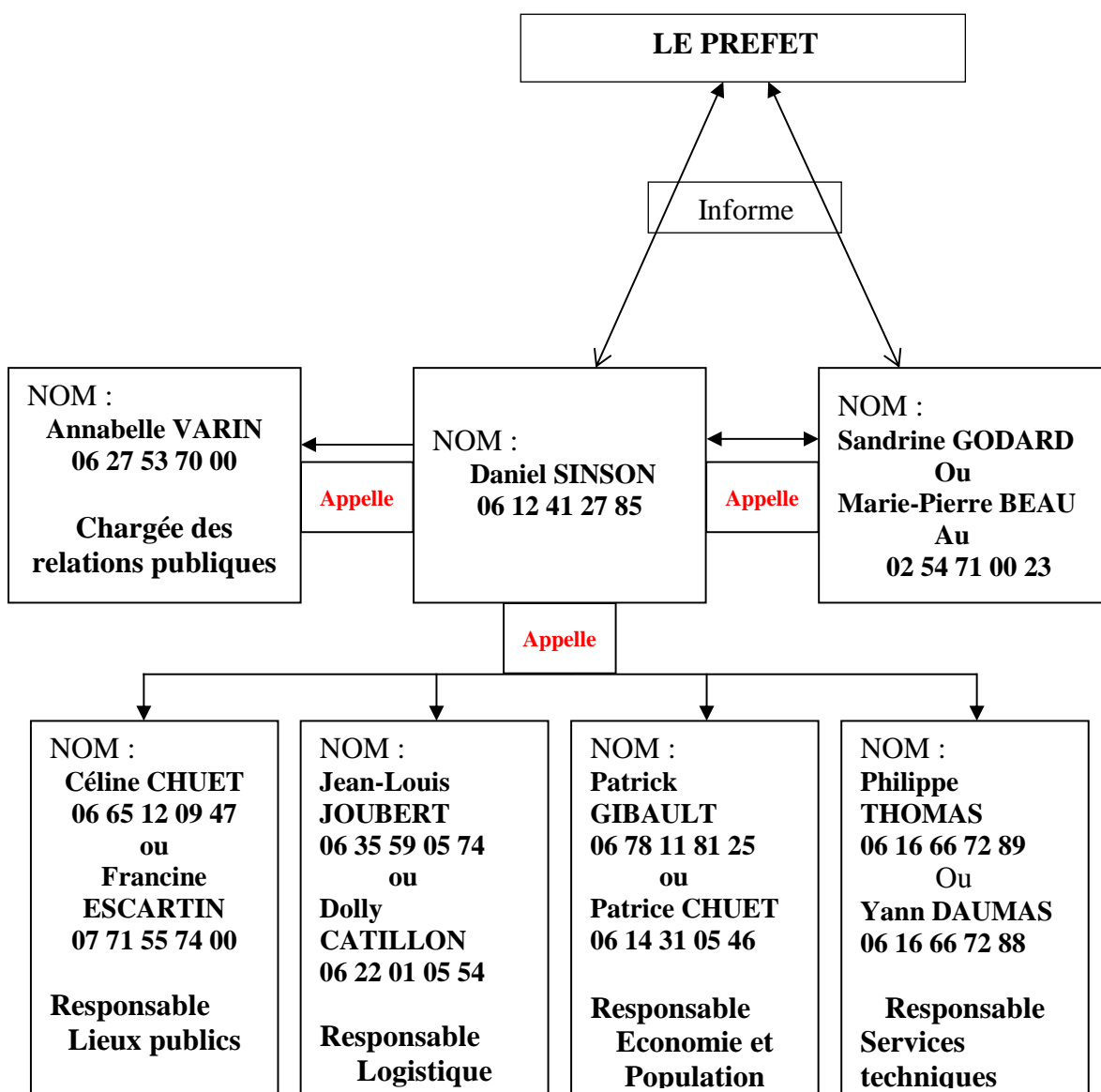
N° 202 - Mme **CHAUVIN** Sandrine
N° 379 - Mme **GIRAUD** Fabienne
N° 769 - Mme **ROLLIN** Elodie épouse HUET

n° 20160405-12
PRESENTATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE
(P.C.S.)

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a été procédé à l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde par les membres du Comité de Pilotage désignés lors de la séance du 22 décembre dernier. Le schéma d'alerte des responsables communaux est établi comme suit :

Commune de MEUSNES	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	FICHE I. 01
	SCHEMA D'ALERTE DES RESPONSABLES COMMUNAUX	PAGE 10

**Standard téléphonique chargé de la réception de l'alerte par la préfecture :
Tél : 02 54 81 54 81 ou 0 810 02 41 41**



Le Conseil Municipal,
Ouï l'exposé du Maire,
Après échanges,
Et après en avoir délibéré,

APPROUVE le plan présenté annexé à la présente délibération.

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN.
13	0	0

n° 20160405-13
PROJET DE REOUVERTURE D'UN CAFE-RESTAURANT
EN CENTRE BOURG :
DEMANDE DE SUBVENTION AU SYNDICAT DE PAYS
VALLEE DU CHER ROMORANTINAIS

M. le Maire rappelle que le dernier café-restaurant de la commune est fermé depuis 2011 et face à la carence de l'initiative privée, la municipalité, soucieuse de revitaliser le centre bourg, a décidé de conduire la réhabilitation de ce commerce situé au cœur du village. Les locaux ainsi aménagés et mis aux normes ont vocation à être loués.

Ce projet s'inscrit dans la continuité des efforts qu'accomplit la commune de Meusnes depuis de très nombreuses années en faveur du maintien et aussi de la création de commerces ou de services de proximité. Cette offre de café – restauration complètera ainsi les activités commerçantes qui s'exercent déjà dans la commune, savoir boulangerie-pâtisserie, épicerie-presse-tabac-loto, boucherie-charcuterie, salon de coiffure. Il est ici rappelé que la commune est également bien pourvue en services médicaux avec la présence d'une pharmacie, d'un médecin généraliste, d'un cabinet d'infirmières, d'une clinique dentaire et d'une entreprise de transports sanitaires. La population locale exprime très largement la nécessité de la réouverture de ce commerce, idéalement placé en centre bourg, lequel a fait l'objet récemment d'un aménagement dans le cadre d'une opération Cœur de Village conduite par la Communauté de Communes avec le concours financier du Conseil Régional. La commune qui compte une dizaine de viticulteurs pratiquant la vente directe au domaine et accueille sur son territoire la société DAVID Industrie qui emploie une soixantaine de salariés, est positionnée sur l'une des **boucles du Cher à Vélo** et est située à **10 mn du zoo de Beauval** qui élabore sans cesse de nouveaux projets et reçoit 1 million de visiteurs à l'année. L'enjeu est donc important pour l'activité touristique et économique locale et justifie pleinement l'intervention de la commune. Mais l'enjeu est également important pour la population qui manque d'un lieu de convivialité, de lien social où les solidarités se créent.

Une étude de marché portant sur un projet de « restaurant traditionnel et menu du jour en milieu rural avec une activité secondaire de bar » a été actée auprès de la C.C.I.

M. le Maire informe l'assemblée que le Syndicat de Pays Vallée du Cher Romorantinais peut apporter son concours financier pour la réalisation de ce projet au titre des deux contrats régionaux en cours :

- 1) L'acquisition du bâtiment et de la licence IV peut être subventionnée au titre du contrat de troisième génération (3G),
- 2) Les travaux d'aménagement et de mise aux normes peuvent être subventionnés au titre du contrat de quatrième génération (4G).

Sur la base d'un aménagement et mise aux normes chiffrés par le cabinet Caillaudeau-Albertini à SELLES SUR CHER et un prix de vente fixé par les propriétaires à 85 000 € (dont

3 000 € de licence IV) après dépollution, le plan prévisionnel de financement est élaboré comme suit :

DEPENSES H.T.	
Acquisition du bâtiment et de la licence	90 000.00 €
Travaux d'aménagement et mise aux normes	260 000.00 €
Honoraires maître d'œuvre, contrôles techniques, missions SPS, assurances, taxes	40 000.00 €
Imprévus	10 000.00 €
Coût total de l'opération	400 000.00 €

RECETTES H.T.	
ACQUISITION DU BATIMENT ET DE LA LICENCE IV	
Commune	18 000.00 €
Syndicat de Pays Vallée du Cher Romorantinais	27 000.00 €
Communauté de Communes Val de Cher Controis	45 000.00 €
SOUS TOTAL	90 000.00 €
TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET MISE AUX NORMES	
Communauté de Communes Val de Cher Controis	15 000.00 €
Commune	62 000.00 €
Syndicat de Pays Vallée du Cher Romorantinais	93 000.00 €
Fonds de soutien à l'investissement public local auprès de l'Etat	140 000.00 €
SOUS TOTAL	310 000.00 €
TOTAL	400 000.00 €

M. le Maire invite l'assemblée à délibérer.

Le Conseil Municipal,
 Ouï l'exposé du Maire,
 Considérant que ce projet est structurant pour l'amélioration de la qualité de vie locale et l'attractivité du territoire,
 Après échanges,
 Et après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de réhabilitation d'un commerce de café – restaurant en centre bourg d'un montant H.T. de 400 000.00 € comprenant l'acquisition de l'ensemble immobilier sis en cette commune, 4 Place Marguerite Jourdain ainsi que la licence IV et les travaux d'aménagement et de mise aux normes,

ARRETE le plan prévisionnel de financement tel que proposé ci-dessus,

SOLLICITE de M. le Président du Syndicat de Pays Vallée du Cher Romorantinais une subvention

- Au titre du contrat régional de troisième génération pour l'acquisition des bâtiments et de la licence IV,

- Au titre du contrat régional de quatrième génération pour les travaux d'aménagement et de mise aux normes.

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN.
13	0	0